



**Programme quinquennal (2017-2021) de Sécurité Alimentaire et Economique  
(P5-SAE)**

**Production et utilisation de la fumure organique avec la technique de la fosse  
compostière**



**Epandage de fumier sur  
une parcelle de culture**

**Décembre 2019**

## Table de matières

Table de matières .....	1
Introduction .....	2
1. Contexte et justification de l'expérience .....	4
2. Présentation de l'action .....	6
3. Présentation des résultats .....	8
Conclusion .....	11

## **Introduction**

RAFIA dans ses interventions depuis plusieurs années a mis au cœur de sa stratégie les exploitants agricoles familiaux. Elle accorde une importance particulière à la protection et à la préservation de l'environnement. Ainsi dans sa mission, elle s'est donnée comme priorité de contribuer de façon efficiente à l'appui et à la mise en place et à la professionnalisation d'organisations agricoles pérennes offrant des services diversifiés. Dans l'optique d'une spécialisation, RAFIA a depuis l'an 2000 recentré ses activités dans cinq (5) principaux domaines d'intervention dont la promotion de l'agriculture durable l'environnement et la gestion des ressources naturelles, etc.

Par ailleurs, RAFIA dans ses interventions, est soutenue par l'appui de ses partenaires dans la promotion des bonnes pratiques agricoles durables. On note entre autres l'appui de son partenaire Louvain Coopération au développement (LC). En effet, en la faveur du programme quinquennal de sécurité alimentaire et économique (P5-SAE) dont la stratégie est basée sur une approche d'appui intégré aux bénéficiaires combinant à la fois entre autres le renforcement des capacités, l'appui agricole, la dimension environnementale. C'est dans ce cadre que les bénéficiaires exploitants agricoles familiaux ont été appuyé dans la production et l'utilisation de la fumure organique à travers la technique de la fosse compostière. Afin de démontrer la stratégie adoptée pour accompagner les bénéficiaires dans l'adoption de la production et d'utilisation de fumure organique à travers la fosse compostière pour des actions de sensibilisation future, RAFIA a opté capitaliser cette action.

A travers ce document, RAFIA veut démontrer son savoir-faire en termes de renforcement de capacité et d'appui accompagnement aux bénéficiaires en matière de protection et de préservation de l'environnement. RAFIA veut démontrer à travers cette capitalisation la stratégie adoptée à travers le projet P5-SAE pour impliquer les bénéficiaires dans l'adoption de bonnes pratiques agricoles durables. Ce document montre comment les bénéficiaires ont été amenés à s'approprier de la production et de l'utilisation de la fumure organique.

Dans la région des Savanes, la production agricole constitue la principale activité économique de la région : 96% des emplois et 90% des revenus. L'occupation du sol est particulièrement élevée (+ de 80%). Les cultures constituent l'activité majeure et fournissent l'essentiel du revenu avec les céréales exigeantes en éléments nutritifs. Il a été par ailleurs constaté que cette agriculture est de plus en plus confrontée en plus des aléas climatiques très rigoureux (irrégularité des saisons, forte insolation, l'érosion des sols, etc.) mais aussi de plus en plus la perte de la fertilité des sols dues à des pratiques agricoles non appropriées, etc. Ce qui a pour corolaire la baisse des rendements agricoles, forte érosion du sol, etc. Pour pallier aux problèmes de baisse de rendement agricole, bon nombre des exploitants familiaux ont recouru aux quantités importantes d'intrants chimiques (NPK et l'urée) recommandés conventionnellement à la dose de 300 Kg/ha par les services

d'encadrement techniques. Par rapport aux sols étant de plus en plus pauvres, les producteurs ont recouru à une quantité importante d'engrais chimique.

Face à ce constat/situation, des actions en termes de sensibilisation, d'appui accompagnement, etc. pour la protection et de préservation de l'environnement sont initiées par des structures d'encadrement techniques (structure étatiques et ONG) accompagnant des exploitants agricoles familiaux. Ceci dans le souci d'accompagner les exploitants agricoles familiaux dans l'amélioration de leur production tout en préservant leur environnement de production et garantir la durabilité de la productivité des terres pour des générations futures. Après le diagnostic, il a été remarqué que des difficultés liées à l'adoption de ces pratiques tant promues par les différentes structures techniques, sont liés à la stratégie d'accompagnement.

RAFIA à travers le programme sécurité alimentaire et économique, dont la stratégie est basée sur la combinaison des renforcements de capacité avec des appuis en petits équipements de production de fumures organiques a accompagné les exploitants agricoles familiaux dans la production et utilisation de fumure organiques à travers la technique de la fosse compostière. Cette nouvelle stratégie a permis d'impliquer et de responsabiliser les exploitants agricoles familiaux dans l'adoption des bonnes pratiques agricoles promues par le programme en l'occurrence la production et utilisation de la fumure organique à partir de la fosse compostière. C'est pourquoi cette action à travers sa stratégie s'avère très importante et mérite d'être partagée avec les autres acteurs intervenant dans des actions similaires. D'où la nécessité de cette capitalisation.

Ce document s'adresse aux personnels de RAFIA, aux différents partenaires, à toute personne physique ou morale ou organisation susceptible d'accompagner et de s'impliquer dans les actions d'appui accompagnement des exploitants agricoles familiaux dans le souci d'améliorer durablement leurs productions et améliorer la productivité des terres. Il s'agit entre autres les ONG et associations, les organisations de la société civile, les organismes internationaux, les institutions de l'Etat à vocation d'encadrement technique et de vulgarisation, les leaders et les membres des faitières des organisations, etc.

Ce document n'impose pas un schéma à suivre en matière d'appui accompagnement des exploitants agricoles familiaux. Il informe les acteurs qui interviennent dans la promotion de la production et utilisation de la fumure organique à travers la technique de la fosse compostière, une expérience réussis dans le cadre de la mise en œuvre du programme P5-SAE.

## 1. Contexte et justification de l'expérience

L'ONG RAFIA depuis sa création en 1992 s'est inscrite dans une dynamique d'animation d'un pôle d'appui/accompagnement des communautés à la base pour l'amélioration de leurs conditions de vie. RAFIA dans sa vision à long terme rêve de faire de ces bénéficiaires de véritables producteurs modèles pratiquant une agriculture familiale marchande, respectueuse de l'environnement et faisant d'eux de véritables acteurs de développement socio-économique de leur territoire.

En effet, en la faveur du programme quinquennal de sécurité alimentaire et économique (P5-SAE) dont la stratégie est basée sur une approche d'appui intégré aux bénéficiaires combinant à la fois entre autres le renforcement des capacités, l'appui agricole, la dimension environnementale. C'est dans ce cadre que les bénéficiaires exploitants agricoles familiaux ont été appuyés dans la production et l'utilisation de la fumure organique à travers la technique de la fosse compostière.

Afin de démontrer la stratégie adoptée pour accompagner les bénéficiaires dans l'adoption de cette pratique de production et d'utilisation de fumure organique à travers la fosse compostière pour des actions de sensibilisation future, RAFIA a opté capitaliser cette action. Fort de cette expérience, RAFIA a entrepris, en la faveur du programme de SAE de le capitaliser.

Suite au diagnostic réalisé, il est ressorti que les exploitants agricoles familiaux sont suffisamment outillés en matière de production et d'utilisation de la fumure organique. Il ressort aussi que les exploitants agricoles familiaux sont conscients de l'état de dégradation de leurs sols et des conséquences à long terme des engrais chimie sur leurs sols mais le constat est qu'ils ont toujours recouru à la fumure chimique. En effet, les exploitants agricoles familiaux reconnaissent que les engrais chimiques ont un effet rentabilité à court terme mais des conséquences à long terme. Par contre ils reconnaissent également les avantages de la fumure organique à long terme. Dans le souci de préserver l'environnement, d'améliorer à long terme le rendement et aussi permettre aux générations futures d'exploiter au mieux les sols sans se décourager, certains producteurs ont pris conscience. C'est ce qui justifie et motive RAFIA à accompagner les exploitants agricoles familiaux dans la production et utilisation de la fumure organique.

Par ailleurs, les conséquences indirectes de l'apprivoisement des sols donc les rendements de plus en plus faibles sans l'utilisation de l'engrais chimique entraine l'exode rural surtout chez les jeunes. Face cette situation et à leur volonté, certains producteurs ont opté pour une agriculture durable. RAFIA dans ce contexte a opté les accompagner pour la production et l'utilisation de la fumure organique.

Suite au diagnostic, il ressort que les exploitants ont suffisamment été sensibilisés sur l'utilisation des engrais chimiques comme solution immédiat pour l'amélioration des rendements à travers des formations, des visites d'échanges, etc. Certains déclare << nos sols sont trop pauvres et par exemple pour la culture du maïs si tu ne

mets pas du tout de l'engrais chimique tu n'auras rien, le compost c'est bon mais ce n'est pas rapide et il nous manque de moyens matériels pour en produire>>. L'analyse de cette situation, il apparait plusieurs causes entre autres : (i) les exploitants sont seulement sensibilisés sur les résultats immédiats de l'utilisation de l'engrais chimique ; (ii) la recherche de résultat immédiat ; (iii) manque de sensibilisation pour la recherche de solution pour remédier à la situation ; (iv) manque d'appui pour renforcer motiver les exploitants agricoles.

Ces différentes insuffisances ne permettent pas aux exploitants agricoles familiaux de prendre conscience de la situation et d'opter pour l'utilisation d'avantage de la fumure organique.

Face à cette situation, RAFIA a opté accompagner les exploitants agricoles familiaux dans pour une prise de conscience. A travers cet accompagnement, il s'agira de : (i) sensibiliser les exploitants agricoles à une prise de conscience ; (ii) amener les exploitants agricoles à opter de leur propre volonté la production et utilisation de la fumure organique ; (iii) accompagner les exploitants agricoles dans cette dynamique.

D'une manière générale, RAFIA par cette action veut amener les exploitants agricoles familiaux à préserver l'environnement dans leurs action d'exploitation.



## 2. Présentation de l'action

Cette action est orientée vers tous les exploitants agricoles familiaux accompagnés. Il s'agit en l'occurrence des exploitants agricoles familiaux pilotes (hommes et femme) identifiés à travers les P5-SAE. Ce sont des producteurs identifiés dans la zone du projet pour la promotion des bonnes pratiques agricoles durables.

L'appui accompagnement des exploitants agricoles familiaux dans la production et utilisation de la fumure organique a suivi une démarche méthodique. Pour ce faire :

- La pré-identification des coopératives ;
  - Les sensibilisations des coopératives prés identifiés ;
  - Identification des coopératives pilotes ;
  - Identification des producteurs pilotes au sein des coopératives ;
  - Réalisation d'un diagnostic environnemental ;
  - Appui des exploitants pilotes dans la production et l'utilisation de la fumure organique.
- 
- **La pré-identification des coopératives** : cette étape a permis de pré identifier un certain nombre de coopératives dans la zone du projet sur la base des critères bien définis. Suite à cette étape, il y a eu des rencontres avec chaque coopérative dans le but de leurs présenter les actions du projet et de retenir à la fin les coopératives qui seront des coopératives pilotes.
  
  - **La sensibilisation des coopératives pré-identifiées** : cette étape a consisté à sensibiliser toutes les coopératives pré-identifiées, les critères du choix de la coopérative, les critères d'identification des exploitants agricoles familiaux.
  
  - **Identification des coopératives pilotes** : suite aux étapes de pré-identification et de sensibilisation, trois (03) coopératives d'exploitants agricoles pilotes ont été retenues. Les coopératives retenues ont proposé par identification en leur sein les exploitants agricoles familiaux qui seront pris comme des modèles.
  
  - **Identification des producteurs pilotes au sein des coopératives** : suite à l'identification des coopératives pilotes, des critères ont été définis pour l'identification des exploitants agricoles familiaux pilotes. 10 exploitants agricoles dans trois coopératives ont été retenus. Ces exploitants à travers leurs actions seront considérés comme des modèles pour les autres membres de leur coopérative.
  
  - **Réalisation d'un diagnostic environnementale** : suite à l'identification des exploitants agricoles familiaux, un diagnostic d'intégration environnemental a été réalisé avec les exploitants agricoles familiaux dont les exploitants agricoles familiaux pilotes. A l'issus de ce diagnostic, des engagements auto déterminé ont été pis par ces bénéficiaires. Il a s'agit entres autre de (i) la production et l'utilisation de la fumure organique ; (ii) l'utilisation davantage de la fumure organique ; (iii) l'intégration de l'élevage aux cultures, etc. Lors de ce diagnostic, il y eu des sensibilisations pour

une prise de conscience, des visites d'échanges et des formations sur site pour susciter en eux la prise en compte de l'environnement dans l'exploitation familiale. Pour la mise en œuvre des engagements auto déterminés, les bénéficiaires ont sollicité un appui technique.

- **Appui des exploitant pilotes dans la production et l'utilisation de la fumure organique** : il s'agit ici d'accompagner les exploitants agricoles familiaux dans la mise en œuvre des engagements auto déterminés pris cités plus haut. Plus précisément les accompagner dans la production et utilisation de la fumure organique. Pour se faire, ces appuis seront accordés aux trois (03) coopératives pilotes retenues à l'issus de l'identification. L'appui principal à consister à apporter à chaque coopératives un kit de production de la fumure organique, des visites d'échanges, des formations et des sensibilisations sur la production, l'utilisation, les avantages de la fumure organique. La fumure organique est plus facile à produire que lorsque les matériaux sont disponibles. Ainsi, un accent a été mis sur l'intégration de l'élevage aux cultures pour disponibiliser plus de fumier pour le compostage. Le kit est composé de matériels nécessaires pour le creusage d'une fosse compostière et la production du compost (pelle, râteau, pioche, fourche, brouette). Cet appui a permis de creuser les fosses de caractéristique suivante :

Dimension	Variation
Longueur	3m à 5m
Largeur	1,5m à 2m
Profondeur	0,75m à 1m



Pour entreprendre cette action en faveur des exploitants agricoles familiaux, deux principaux objectifs ont été fixé à savoir :



- Les exploitants agricoles familiaux ont pris conscience de la préservation de l'environnement dans leurs exploitations ;
- Les exploitants agricoles familiaux produisent et utilisent d'avantage la fumure organique.



### 3. Présentation des résultats

Dans la mise en œuvre de cette action, à différents niveaux, des critères de pré-identification et d'identification aussi bien au niveau des coopératives que les exploitants familiaux ont été définis et validés. Suite à cette étape, il a été organisé des rencontres avec les différentes catégories d'acteurs (les coopératives et les individus). Après cette étape de rencontre, il y a eu la réalisation des diagnostics qui ont ressorti les actions à mener aussi bien par les bénéficiaires que l'équipe technique. Il s'agit dans cette démarche d'accompagner les bénéficiaires dans la mise en œuvre des actions qu'ils ont volontairement consenti.

La mise en œuvre de la stratégie définie a permis d'atteindre le résultat suivant. Il s'agit de :

- Plus de cent vingt (120) exploitants agricoles familiaux issus de trois (03) coopératives ont été sensibilisés sur la prise en compte de l'environnement dans leurs exploitations ;
- Il y a avec satisfaction une prise de conscience par les exploitants agricoles familiaux de préserver l'environnement par leur volonté manifeste de produire et d'utiliser d'avantage la fumure organique ;
- Intégration de l'élevage à l'agriculture pour la disposer plus de fumier pour le compostage ;
- Quinze (16) fosses compostières sont creusées et remplies chaque année (2018-2020) ;

- Une quantité de compost ont été produits respectivement pour la campagne agricole 2018 et 2019 de 39T à 50,9T de compost par 16 exploitants familiaux.

A travers la stratégie définie et mise en œuvre, les objectifs définis et les résultats atteints sont satisfaisants. En effet, lors de la réalisation des diagnostics, il a été constaté avec satisfaction la volonté des bénéficiaires à prendre en compte l'environnement dans leurs exploitations. Ce qui justifie la prise des engagements autodéterminés à savoir la production et utilisation de la fumure organique, l'intégration de l'élevage à l'agriculture.

Les exploitants sont conscients des impacts à long terme de l'utilisation abusive des intrants chimiques. A travers des sensibilisations, la prise de conscience a été effective avec satisfaction. Les appuis accompagnement ont permis la mise en œuvre des engagements auto déterminés. Ce qui justifie le creusage et remplissage de 16 fosses compostières avec les résidus de récoltes et surtout du fumier.



A la fin des deux années d'expérimentation, les producteurs ont témoigné des avantages à utiliser davantage de la fumure organique. Il s'agit entre autres de la réduction du coût des investissements surtout dans l'acquisition des intrants chimiques, l'amélioration des rendements, etc.

Lors du diagnostic, il a été constaté qu'il y a une forte utilisation des intrants chimiques qui n'est pas sans conséquences sur la fertilité des sols. Il était alors question de sensibiliser les exploitants agricoles familiaux à une prise de conscience et en optant pour une production et utilisation de la fumure organique.

Cette action réalisée vient renforcer la prise de conscience. Ainsi,

- Les exploitants agricoles familiaux ont pris conscience de la préservation de l'environnement dans leurs exploitations ;
- Les exploitants agricoles familiaux produisent et utilisent d'avantage la fumure organique.
- L'intégration de l'élevage à l'agriculture pour disposer plus de fumier pour le compostage ;

- Seize (16) fosses compostières sont creusées et remplies chaque année (2018-2020) ;
- Une quantité de compost ont été produits respectivement pour la campagne agricole 2018 et 2019 de 39T à 50,9T par 16 exploitants familiaux.
- Etc.

L'efficacité de cette action a été marquée par l'appui en petits équipements et le suivi rapproché. Les exploitants agricoles qui produisent suffisamment du compost ont intégré l'élevage aux cultures. Ce qui permet de disposer suffisamment du fumier pour le compostage. Le manque de dispositif de production du fumier limite la production du compost. Le manque de matériels de transport limite l'utilisation du compost sur les champs lointains.

## **Conclusion**

La fumure organique apparait comme une solution pour l'amélioration de la fertilité des sols et donc l'amélioration des rendements des exploitants agricoles. Bien conscients des impacts à long terme, il est nécessaire d'accompagner à travers des sensibilisations et un appui accompagnement. L'appui apporté aux exploitants agricoles a permis l'installation du dispositif de production de la fumure organique.

Malgré ce constat qui a été fait et relevé, il reste à signaler que la production et utilisation de la fumure organique est une prise de conscience individuel. Mais pour renforcer l'adoption de cette pratique, il est nécessaire voir indispensable d'accompagner les exploitants agricoles à travers des sensibilisations et des appuis en matériels.

Les différents enseignements tirés nous ont permis de se rendre à l'évidence des facteurs pouvant faciliter l'adoption de la production et utilisation intensives de la fumure organique. Afin de permettre aux exploitant agricoles familiaux d'adopter facilement la production et utilisation de la fumure organique, il est nécessaire voir indispensable de les accompagner en procédant par :

- La réalisation d'un diagnostic environnemental ;
- Amener les bénéficiaires à la prise des engagements autodéterminé pour la préservation de l'environnement ;
- Multiplier les sensibilisations sur l'importance et les avantages à utiliser la fumure organique ;
- Appuyer dans la production et utilisation de la fumure organique.